



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 113/2023  
SÉANCE N° 5 DU 5 JUIN 2023

### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DANS LE CADRE DE L'APPUI SPÉCIFIQUE AUX BÉNÉFICIAIRES DU RSA AYANT UN PROJET OU UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 18 h 13), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 40), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 18 h 37), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 30), Christine Dubois, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 18 h 57), Céline Loiseau, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Julien Brocail et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

#### Était absent ou excusé

Christian Lefort.

#### Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Florian Bercault, Nadège Davoust a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 16 et jusqu'à 18 h 37), Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchar, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 9 juin 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MAYENNE DANS LE CADRE DE L'APPUI SPÉCIFIQUE AUX BÉNÉFICIAIRES DU RSA AYANT UN PROJET OU UNE ACTIVITÉ ARTISTIQUE

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 121/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que, dans le cadre de son programme d'insertion, Laval Agglomération peut bénéficier d'une subvention du conseil départemental pour l'année 2023 correspondant à la réalisation de diagnostics et d'accompagnements du Conservatoire à rayonnement départemental de musique - danse – théâtre – arts visuels,

Que le versement de ces subventions doit être formalisé par voie de convention en définissant les conditions,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Laval Agglomération sollicite une subvention de 7 497 €, au titre de l'année 2023, au Conseil départemental pour l'appui spécifique aux bénéficiaires du RSA ayant un projet ou une activité artistique.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Bruno Bertier et Christine Dubois, en tant que conseillers départementaux, n'ont pas pris part au vote.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC113-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23

Florian Bercault